



Secrétariat Général
N° tél. : 01.69.49.76.74
N/Réf. : NDA/ED/LH

DECISION N° 97/179

OBJET : Convention entre la ville d'Yerres et le cabinet d'avocats KLEIN ≈ GODDARD relative aux conseils juridiques sur l'exécution et l'évolution du service public de restauration scolaire.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-22 ,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

VU la délibération du conseil municipal du 6 septembre 1996 relative à la communication du rapport de la chambre régionale des comptes d'Ile de France sur le traité de concession du service de restauration de la commune d'Yerres, avec la société SOGERES,

CONSIDERANT que ledit rapport stipule que cette opération telle qu'elle a été réalisée, lèse les intérêts de la ville et lui suggère de renégocier avec la société toutes les dispositions dont le fondement reste incertain, notamment,

CONSIDERANT la nécessité de recourir, à cet effet, à des conseils juridiques et financiers conséquents,

DECIDE de désigner le cabinet d'avocats KLEIN ≈ GODDARD associés sis 44, avenue des Champs Elysées 75008 PARIS en vue d'apporter à la commune l'assistance juridique à l'analyse des conditions de l'exécution du service public de restauration scolaire confiée précédemment à la société SOGERES d'une part, à la renégociation des termes du traité de concession notamment d'autre part,

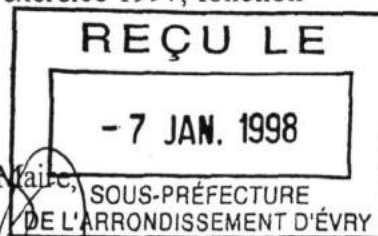
DECIDE de signer la convention correspondante avec ledit cabinet d'avocats définissant les missions qui lui sont dévolues ainsi que les modalités de règlement des honoraires correspondant aux prestations de service rendues,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, exercice 1997, fonction 0, sous-fonction 022, nature 62261.

Fait à Yerres, le 30 décembre 1997



Le Député-Maire,
Nicolas DUPONT-AIGNAN



HÔTEL DE VILLE

60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TEL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

